

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN

SEANCE DU 23/01/2023
DATE DE CONVOCATION : 17/01/2023
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUET à Marie-Hélène AUBREE, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR

EXCUSE(S) : Géraldine TRONCA, Jean-François PLAIN, Ronan GUIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Florence GOURMELEN

Finances 2023.01.009 DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION D'ASSOCIATION
« AIGUILLES ET CROCHETS EN FETE »

M. Laurent KERIVEL, adjoint aux Associations, expose qu'une nouvelle association Govenaise « Aiguilles et crochets en fête » a fait une demande de subvention pour création d'association. Cette association, créé le 24/11/2022, est déclarée à la Sous-Préfecture de Redon depuis le 25/11/2022. Elle a pour objet la pratique du tricot et du crochet. L'association sollicite par courrier, en date du 01/12/2022, le versement de la subvention pour création d'association.

Par délibération n° 2012.05.002 du 7 mai 2012, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 100 € pour aider, lors de leur création, les nouvelles associations, qui ont formulé une demande.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 2012.05.002,

Vu la demande présentée par l'association « Aiguilles et crochets en fête »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- RECONNAÎT d'intérêt communal l'association « Aiguilles et crochets en fête »,
- DECIDE de lui attribuer la subvention pour création d'association d'un montant de 100 €,
- DIT que cette subvention sera versée à l'association dès réception en mairie de l'accusé de réception de la Sous-Préfecture et du numéro RNA,
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget principal 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 31 janvier 2023
Le Maire
Norbert Saulnier

